



20 OCTOBRE 2023

#130

# NEWSLETTER

Veillez à la croissance de votre activité **HEBDO**



La **Cyber** est ton affaire!  
**#CyberResponsable**

Du **2 au 31 octobre 2023**

[cybermois.cybermalveillance.gouv.fr](http://cybermois.cybermalveillance.gouv.fr)

## DANS CE NUMÉRO

ENTREPRISES : COMMENT MIEUX  
COOPÉRER AVEC LES LYCÉES  
PROFESSIONNELS

LE TAUX DE CHÔMAGE DES  
PERSONNES RECONNUES  
HANDICAPÉES RECULE NETTEMENT  
ENTRE 2015 ET 2022

MICRO-ENTREPRISE : QUELLES  
SONT LES AIDES FINANCIÈRES  
AUXQUELLES VOUS POUVEZ  
PRÉTENDRE

LE FINANCEMENT COURT TERME  
DES TRÈS PETITES ENTREPRISES  
(TPE)

Le cybermoi/s est la grande campagne de sensibilisation aux enjeux de la cybersécurité organisé par l'Anssi (L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information) et Cybermalveillance.gouv.fr. Elle se tient tous les ans au mois d'octobre et fait intervenir de nombreux acteurs pour partager les conseils et bonnes pratiques à adopter à chaque instant de votre vie numérique. Le Cybermoi/s est la déclinaison française de la campagne européenne ECSM, portée par la majorité des pays européens.

Parmi les problématiques abordées : Comment accéder à vos données personnelles, les rectifier, les supprimer ? Comment faire valoir vos droits sur vos données ou agir en cas de problème ?, etc.

Si vous souhaitez communiquer sur le Cybermoi/s 2023 auprès de vos collaborateurs, le site [Cybermalveillance.gouv.fr](http://Cybermalveillance.gouv.fr) propose un kit de communication comprenant :

- [Une vidéo de présentation](#)
- [Un support PDF de présentation](#)
- [Une signature de mail](#)
- [Des bannières réseaux sociaux](#)
- [Des affiches](#)
- [Le logo du Cybermoi/s](#)
- [Les conseils illustrés #CyberResponsable](#)

Retrouvez la campagne tout au long du mois sur les réseaux sociaux avec les hashtags #CyberResponsable et #Cybermois.



## Entreprises : comment mieux coopérer avec les lycées professionnels

Dans le cadre de la réforme des lycées professionnels, une nouvelle alliance entre le lycée professionnel et l'entreprise a été mise en place avec de nombreuses possibilités de partenariats afin d'attirer de nouveaux talents et de répondre à leurs besoins en compétences. Vous trouverez ci-dessous les huit actions possibles que les entreprises peuvent engagées avec les lycées professionnels :

- **Demander l'ouverture d'une formation secondaire** de spécialisation professionnelle.
- **Répondre à des difficultés de recrutement** : en participant à l'évolution de l'offre de formation professionnelle de votre territoire.
- **Promouvoir votre secteur d'activité** : en proposant des actions de découverte des métiers aux collégiens.
- **Accueillir des stagiaires ou des apprentis** : en contactant le bureau des entreprises des lycées professionnels.
- **S'engager auprès des jeunes** : en proposant des actions de mentorat pour les élèves de lycée professionnel.
- S'impliquer au sein d'un **Campus des métiers et des qualifications**.
- **Transmettre des savoirs et savoir-faire** : en proposant à vos collaborateurs de devenir professionnels associés.
- **Assurer la bonne connaissance de vos métiers** : en contribuant à la formation continue des professeurs en lycée professionnel.

Le guide [Entreprises, comment mieux coopérer avec les lycées professionnels ?](#) détaille l'ensemble de ces actions.

## Le taux de chômage des personnes reconnues handicapées recule nettement entre 2015 et 2022

En 2022, 38 % des personnes reconnues handicapées sont en emploi, soit près de deux fois moins que dans l'ensemble de la population. Leur taux de chômage atteint 12 %, en nette baisse par rapport à 2015 (17 %), selon la Dares.

## Le financement court terme des Très Petites Entreprises (TPE)

Le financement court terme vient renforcer la trésorerie de votre TPE. En effet, au sein du cycle d'exploitation de l'entreprise, il existe souvent un décalage entre les dépenses engagées et les recettes non encore encaissées. Ce décalage, qu'on appelle « besoin en fonds de roulement » génère un excédent de trésorerie, quand les recettes sont supérieures aux dépenses ou un besoin de trésorerie quand les recettes sont inférieures aux dépenses.

Le site [lesclesdelabanque.com](https://lesclesdelabanque.com) publie [un mini-guide](#) dédié qui rappelle le cadre et l'objectif du financement à court terme ainsi que les différents types de financement possibles. Il détaille les modalités d'obtention et les démarches à effectuer en cas de refus de financement.

## Micro-entreprise : quelles sont les aides financières auxquelles vous pouvez prétendre

Le site de ministère de l'Économie a mis à jour sa page destinée à présenter aux micro-entrepreneurs [les principaux dispositifs d'aides financières](#) dont ils peuvent bénéficier : aides publiques nationales et régionales, allègements fiscaux et financements européens.

### AVEZ-VOUS VU CETTE INFO ?



L'opération Mois sans tabac incite les fumeurs au sevrage tabagique pendant 30 jours. Elle permet de bénéficier gratuitement d'un accompagnement adapté et personnalisé. L'opération propose :

- une consultation avec un professionnel de l'arrêt du tabac
- d'un kit d'aide à l'arrêt avec un programme de 40 jours
- de conseils pour se sevrer
- de communautés pour rester motivés.

Pour se lancer, c'est par ici : <https://mois-sans-tabac.tabac-info-service.fr/>